

**MRC DU HAUT-RICHELIEU
RÉUNION DU COMITÉ ADMINISTRATIF
SÉANCE ORDINAIRE**

**MARDI
LE 3 FÉVRIER 2015**

Procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du Comité administratif (C.A.) de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu, tenue à Saint-Jean-sur-Richelieu, au lieu ordinaire des séances, laquelle fut convoquée pour le mardi, troisième jour du mois de février deux mille quinze, à neuf heures (9h00), séance à laquelle étaient présents:

Le préfet : M. Michel Fecteau, maire de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Les conseillers régionaux : M. Réal Ryan, préfet suppléant et maire de Noyan, M. Pierre Chamberland, maire de Saint-Valentin et conformément à l'article 210.27 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. 0-9) Mme Christiane Marcoux, conseillère municipale de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Absence motivée : M. Jacques Landry, maire de Venise-en-Québec.

Également présents : Mme Caroline Roberge, aménagiste, Mme Michelle Chabot, coordonnatrice du SCRI, M. Yannick Beauchamp, coordonnateur de cours d'eau et Mme Joane Saulnier, directeur général et secrétaire-trésorier.

Les membres du Comité administratif formant quorum et siégeant sous la présidence du préfet, M. Michel Fecteau.

9 h 00 **Ouverture de la séance**

Adoption de l'ordre du jour

1668-02-15 Sur proposition du conseiller régional Mme Christiane Marcoux, Appuyée par le conseiller régional M. Réal Ryan,

IL EST RÉSOLU:

QUE l'ordre du jour soit adopté dans sa forme et teneur, le point VARIA demeurant ouvert.

ADOPTÉE

Adoption du procès-verbal

1669-02-15 Sur proposition du conseiller régional M. Pierre Chamberland, Appuyée par le conseiller régional Mme Christiane Marcoux,

IL EST RÉSOLU:

QUE le procès-verbal des délibérations de la séance extraordinaire du comité administratif tenue le 2 décembre 2014 soit adopté dans sa forme et teneur.

ADOPTÉE

1.0 **URBANISME**

1.1 **Schéma d'aménagement et de développement**

1.1.1 **Avis techniques**

A) Municipalité de Lacolle

A.1 Règlement 2008-0086-14

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 2008-0086-14 de la municipalité de Lacolle, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC. En l'occurrence, ce règlement uniformise et corrige certaines superficies pour différentes zones dans les grilles de lotissement.

A.2 Règlement 2008-0085-34

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 2008-0085-34 de la municipalité de Lacolle, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC. En l'occurrence, ce règlement ajoute un usage résidentiel de classe 3 pour une zone située en milieu agricole.

B) Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu - Règlement 1293

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 1293 de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC. En l'occurrence, ce règlement crée une nouvelle zone à l'ouest de la rue Moreau et l'assujettit aux dispositions d'un PIIA. Par ailleurs, des modifications sont apportées à l'usage « mouture de céréales (meunerie) ou de graines oléagineuses » et aux normes relatives à la hauteur et au nombre d'étages des bâtiments principaux.

1.1.2 Modifications

A) Règlement 513 - Avis de non-conformité du MAMOT

Le directeur général dépose une lettre du sous-ministre du MAMOT, M. Sylvain Boucher, lequel informait, en date du 28 janvier 2015, que le règlement 513 concernant la consolidation d'une partie du périmètre urbain de Sainte-Anne-de-Sabrevois n'était pas conforme aux orientations gouvernementales en matière de gestion de l'urbanisation, particulièrement en ce qui a trait à l'intégration de l'orientation 10.

B) Règlement 514

B.1 Adoption du règlement 514

Les membres du comité administratif recommandent d'adopter le règlement 514 modifiant le règlement 371 visant le schéma d'aménagement et de développement relatif à une dérogation à la politique des rives, du littoral ou des plaines inondables visant la construction d'un nouveau pont.

B.2 Adoption du document indiquant la nature des modifications

Les membres du comité administratif recommandent l'adoption du document indiquant la nature des modifications que la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu devra apporter à ses instruments d'urbanisme advenant l'entrée en vigueur du règlement 514.

1.1.3 Urbanisme - Divers

A) Projet d'atelier « Espace régional »

Les membres du comité administratif autorisent la participation de la MRC du Haut-Richelieu au projet d'atelier « Espace régional » préconisé par des étudiants de l'Université de Montréal et ce, pour 3 ans. Ce projet se réalisera au sein de 2 municipalités périurbaines du sud du territoire. Il vise également certains diagnostics paysagers. Seule la participation technique est autorisée, par conséquent, aucune aide financière ne sera versée.

B) Énoncé de vision stratégique

B.1 Consultation publique

Les membres du comité administratif recommandent que soit fixé au 11 mars 2015 à 18h00 au siège social de la MRC du Haut-Richelieu, la tenue de la consultation publique requise dans le cadre de l'adoption de l'énoncé de vision stratégique.

B.2 Nomination des membres de la commission

Les membres du comité administratif recommandent que l'ensemble des membres du comité schéma d'aménagement compose de la commission de consultation sur le projet d'énoncé de vision stratégique, soit M. Michel Fecteau, préfet, M. Réal Ryan, préfet suppléant, Mme Suzanne Boulais, Mme Andrée Clouâtre, Mme Christiane Marcoux et M. Luc Mercier. Une résolution à cet effet sera sollicitée le 11 février 2015.

C) RCI - Protection des boisés

Considérant la résolution 2014-12-0622 adoptée par le conseil de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu le 15 décembre 2014 visant à protéger certains boisés de son territoire, les membres du comité administratif ne recommandent pas de poursuivre les démarches relatives à l'adoption d'un règlement de contrôle intérimaire relatif aux boisés.

2.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2.1 Pacte rural 2014-2019 - Demandes d'aide financière

Les membres du conseil analyseront les 12 projets déposés dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte rural 2014-2019 et ce, préalablement à la séance régulière du 11 février 2015. Par ailleurs, l'agente de développement rural, Mme Jennifer Crawford, procède actuellement à l'analyse de la recevabilité de chacun des projets en fonction des critères établis par le MAMOT et le conseil de la MRC du Haut-Richelieu.

2.2 PIIRL - Rapport d'étape 2

Les membres du comité administratif prennent acte du dépôt du rapport d'étape 2 du Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL). Il est précisé que les membres du conseil ont déjà reçu ce document le 8 janvier 2015.

2.3 CEHR (CLD) - Suivi du dossier

Il est fait mention que les directeurs généraux du CEHR (CLD), de la MRC et de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu travaillent des scénarios d'allègement en ce qui a trait à la composition du conseil d'administration du CEHR (CLD) et procéderont à l'analyse des activités devant être priorisées par l'organisme soit, le développement économique du secteur industriel et manufacturier. À suivre.

3.0 GESTION INTÉGRÉE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

CAPV2015-02-03

3.1 Centre de tri - Orientation

Les membres du comité administratif recommandent d'analyser d'éventuelles propositions de location à long terme ou de vente du centre de tri. À suivre.

3.2 PGMR - Plateforme de compostage

Mme Christiane Marcoux, présidente de Compo-Haut-Richelieu inc., soumet qu'un projet de plateforme de compostage est en développement afin d'atteindre les objectifs de la politique de gestion intégrée des matières résiduelles. À cet effet, une demande d'utilisation à des fins autres qu'agricoles sera prochainement déposée auprès de la CPTAQ. À suivre.

4.0 FONCTIONNEMENT

4.1 Finances

4.1.1 Comptes - Factures

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement des comptes et factures dont la liste fera partie intégrante des documents acheminés à chacun des membres en préparation de la séance ordinaire du 11 février prochain.

4.1.2 Colloques annuels de l'ADGMRCQ - Autorisation

1670-02-15 Sur proposition du conseiller régional Mme Christiane Marcoux,
Appuyée par le conseiller régional M. Réal Ryan,

IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à assister aux deux colloques annuels de l'ADGMRCQ au cours de l'année 2015;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

4.1.3 Congrès annuel de la FQM

A) Autorisation aux inscriptions

1671-02-15 Sur proposition du conseiller régional M. Pierre Chamberland,
Appuyée par le conseiller régional M. Réal Ryan,

IL EST RÉSOLU:

QUE le Comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu délègue le préfet et le directeur général afin de participer au congrès annuel de la FQM qui se tiendra les 24, 25 et 26 septembre 2015 à Québec;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

B) Location de salle

1672-02-15 Sur proposition du conseiller régional M. Pierre Chamberland,
Appuyée par le conseiller régional M. Réal Ryan,

IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER le directeur général à procéder à la location d'une salle dans le cadre du congrès annuel de la FQM, laquelle sera accessible du jeudi 24 septembre 2015, 10h00, jusqu'au vendredi, 23h59;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

4.2 Fonctionnement - Divers

4.2.1 Demandes d'appui

A) Crédit de taxes - Municipalité de Venise-en-Québec

Les membres du comité administratif réfèrent à chacune des municipalités locales le soin d'appuyer une demande de modification de la Loi en ce qui a trait au crédit de taxes accordé aux nouveaux résidents.

B) MRC de la Vallée-de-la-Gatineau - Programme TECQ

Considérant que toutes les MRC du Québec ne sont pas concernées par ce dossier, les membres du comité administratif recommandent de ne pas appuyer les démarches de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau en ce qui a trait à l'admissibilité des dépenses du service de génie municipal d'une MRC facturées aux municipalités locales dans le cadre du programme de Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).

4.2.2 Députée du comté d'Iberville- Rencontre

Mme Claire Samson, députée du comté d'Iberville, de même que M. Daniel Asselin, attaché politique, rencontrent les membres du comité administratif pour discuter, entre autres, de l'application trop rigoureuse de l'orientation 10 par le MAMOT, des coupures budgétaires du gouvernement du Québec et de la réfection de la route 225. Madame Samson souligne et insiste pour être impliquée dans les différents dossiers afin de cheminer les volontés du milieu auprès du gouvernement du Québec.

4.2.3 CRRNT - Rencontre

Considérant que la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire de la Montérégie Est sera abolie incessamment, la demande de rencontre est déclinée.

5.0 COURS D'EAU

5.1 Cours d'eau Jackson, branche 11 - Saint-Valentin et Saint-Blaise-sur-Richelieu - Entérinement de factures et autorisation à répartir

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement des factures intervenues relativement au cours d'eau Jackson, branche 11, à savoir : BMI experts-conseils inc. (2013-183) 5 239,98\$; Media transcontinental 146,08\$; BMI experts-conseils inc. 2 711,69\$; Les Entreprises Réal Carreau inc. 29 406,64\$; BMI experts-conseils inc. 1 707,37\$; Les Entreprises Réal Carreau inc. 3 253,79\$; Frais d'administration 500,00\$ pour un total de 42 965,55\$. À cet effet, l'autorisation à répartir est également suggérée.

5.2 Ruisseau Chartier, branche 6 - Saint-Alexandre - Entérinement de factures et autorisation à répartir

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement des factures intervenues relativement au ruisseau Chartier, branche 6, à savoir : BMI experts-conseils inc. (2012-195) 3 702,20\$; BMI experts-conseils inc. 1 843,33\$; Les Entreprises Réal Carreau inc. 15 727,17\$; BMI experts-conseils inc. 1 081,33\$; Les Entreprises Réal Carreau inc. 2 400,10\$ pour un total de 24 754,14\$. À cet effet, l'autorisation à répartir est également suggérée.

**5.3 Rivière du Sud, branche 71D - Saint-Georges-de-Clarenceville -
Entérinement de factures et autorisation à répartir**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement des factures intervenues relativement à la rivière du Sud, branche 71D, à savoir - BMI experts-conseils inc. (2012-179) 6 282,52\$; BMI experts-conseils inc. 3 433,73\$; Média transcontinental 610,98\$; BMI experts-conseils inc. 3 866,03\$; Huard Excavation inc. 19 227,69\$; Frais d'administration 250,00\$ pour un total de 33 670,95\$. À cet effet, l'autorisation à répartir est également suggérée.

**5.4 Rivière du Sud, branche 71E - Saint-Georges-de-Clarenceville -
Entérinement de factures et autorisation à répartir**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement des factures intervenues relativement à la rivière du Sud, branche 71E, à savoir - BMI experts-conseils inc. (2012-179) 4 474,26\$; Frais d'administration (250,00\$) pour un total de 4 224,26\$. À cet effet, l'autorisation à répartir est également suggérée.

**5.5 Cours d'eau Landry - Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix - Demande de travaux
de nettoyage**

Les membres du comité administratif recommandent de ne pas procéder aux travaux de nettoyage sollicités par le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix en ce qui trait à la partie aval du cours d'eau Landry puisque le bon écoulement de l'eau n'est pas en cause. Une lettre à cet effet sera transmise aux autorités municipales locales.

**5.6 Ruisseau Barré, branche 9 - Mont-Saint-Grégoire -
Demande d'intervention**

Les membres du comité administratif adhèrent aux recommandations du coordonnateur de cours d'eau, M. Yannick Beauchamp à l'effet de ne pas intervenir relativement à la demande d'intervention dans la branche 9 du ruisseau Barré car le déplacement d'environ 1.5 mètre du cours d'eau n'améliorerait pas l'écoulement de l'eau.

**APARTÉ - Cours d'eau Jackson - Municipalités de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix et
Saint-Valentin**

Les membres du comité administratif recommandent de transmettre une lettre au président du syndicat de l'UPA du Haut-Richelieu, M. Jaclin Bisailon, à l'effet qu'il sensibilise les membres de l'UPA aux responsabilités des riverains le long des cours d'eau, particulièrement en ce qui trait à la coupe d'arbres dans le talus et l'enlèvement d'obstructions.

5.7 Devis d'appel d'offres - Prix du marché

M. Yannick Beauchamp, coordonnateur de cours d'eau, explique que deux soumissionnaires ont soumis des prix dérisoires pour deux dossiers de nettoyage de cours d'eau. Les membres du comité administratif suggèrent de maintenir les devis d'appel d'offres tels que rédigés mais souhaitent que les quantités estimées soient le plus près possible de la réalité. Par ailleurs, tout travail non nécessaire ne fera pas partie intégrante du bordereau de soumission. Il est également mentionné qu'aucun dépassement de coûts n'intervienne au-delà de 10% des estimations. S'il y a excédent, les travaux devront être arrêtés et les autorisations aux dépenses, obtenues. À suivre.

CAPV2015-02-03

6.0 VARIA

6.1 Réunion de mars 2015

1673-02-15 Sur proposition du conseiller régional M. Réal Ryan,
Appuyée par le conseiller régional Mme Christiane Marcoux,

IL EST RÉSOLU:

QUE les membres du comité administratif tiennent leur prochaine séance le lundi 2 mars 2015, 9h00, en lieu et place du mardi 3 mars 2015, 9h00.

ADOPTÉE

7.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

8.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

1674-02-15 Sur proposition du conseiller régional M. Pierre Chamberland,
Appuyée par le conseiller régional Mme Christiane Marcoux,

IL EST RÉSOLU:

DE LEVER la présente séance ordinaire du Comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu, ce 3 février 2015.

ADOPTÉE

M. Michel Fecteau,
Préfet

Me Joane Saulnier,
Directeur général et secrétaire-trésorier